RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 03331
Numéro SIREN : 788 604 577
Nom ou dénomination : 1 PACT VERDURE

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2016 sous le numéro de dépôt A2016/020904

1986781

Dénomination : 1 PACT VERDURE
Adresse : 589 rue Des Bourdalats 31800 Villeneuve-de-riviere - FRANCE-

n° de gestion : 2012B03331
n° d'identification : 788 604 577

n° de dépôt : A2016/020904
Date du dépôt : 22/12/2016

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 18/12/2016

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE (Haute-Garonne)

1986781

Xavier DENIS-FARGE

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Toulouse

EXEMPLAIRE
POUR LE GREFFE

SARL 1 PACT VERDURE

589, rue des Bourdalats
31800 VILLENEUVE DE RIVIERE

RAPPORT DU COMMISSAIRE

À LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION

DE LA SARL 1 PACT VERDURE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

SARL 1 PACT VERDURE

589 rue des Bourdalats
31800 VILLENEUVE DE RIVIERE

RCS TOULOUSE 788 604 577

RAPPORT DU COMMISSAIRE

A LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION

DE LA SARL 1 PACT VERDURE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Monsieur l'associé,

En exécution de la mission de Commissaire à la transformation et de la mission de commissaire aux comptes sur la transformation qui m'ont été confiées, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 1er décembre 2016, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur :

- la valeur des biens composant l'actif social,
- les avantages particuliers stipulés,
- la situation de votre société

et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport à celui du capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation, à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser le cas échéant les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des évènements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

.../...

DENIS-FARGE
Commissaire aux comptes
Tél 05 61 34 90 54
Fax 05 61 34 89 13
Chemin des Moulinous - 31500 TOULOUSE

Il m'a été remis, le bilan et ses annexes au 30 septembre 2016, ainsi que le projet de décision de l'Associé Unique de transformation de votre société de SARL en SAS.

La forme, la présentation et le contenu des comptes n'appellent pas de remarque de ma part.

Au 30 septembre 2016, la situation nette de votre société d'un montant de 32 068 €, était constituée du capital social d'un montant de 3 000 euros divisé en 300 parts de 10 euros chacune de valeur nominale, des réserves à hauteur de 28 839 € et du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016, soit 229 €, pour le solde.

La société, créée en octobre 2012, exerce une activité d'entretien, création et aménagement d'espaces verts ainsi que l'élagage.

Le siège de la société est implanté 589 rue des Bourdalats 31800 Villeneuve de Rivière.

Le niveau d'activité et les charges de fonctionnement apparaissent stables.

Aussi, dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

En conclusion, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal à la somme de 3 000 €, montant correspondant à votre capital social.

Aucun avantage particulier au profit d'associés ou de tiers n'a été stipulé.

Fait à Toulouse, le 18 décembre 2016

Xavier DENIS-FARGE
Commissaire aux Comptes
Tél. 05 61 34 90 54
Fax 05 61 34 89 13
TOULOUSE

Xavier DENIS-FARGE
COMMISSAIRE AUX COMPTES